

## **Marketplace**

### **Pourquoi créer un portefeuille virtuel ?**

Cela va vous permettre de collecter et gérer vos inscriptions de vos tournois directement sur Poona, d'ouvrir le paiement par carte bancaire à l'ensemble des participants. Les licenciés pourront s'inscrire à votre tournoi via leur espace personnel sur <http://www.myffbad.fr>.

### **Qu'est-ce que cela va m'apporter ?**

- Aucun frais bancaire ne sera prélevé sur l'utilisation de ce nouveau mode de règlement : c'est déjà couvert par la participation fédérale.
- Vous pourrez rembourser les licenciés sur leurs carte bancaires en annulant leurs inscriptions.
- Vous pourrez administrer vos tableaux en ligne sur Poona
- Vous disposerez d'un export fichier de vos inscrits pour faciliter l'intégration des joueurs dans le logiciel d'organisation de votre choix.

### **Comment faire ?**

C'est très simple pour activer le portefeuille virtuel de votre instance, il faut fournir les documents suivants

- le RIB (IBAN/BIC) de votre instance ;
- la parution au Journal Officiel ou le KBIS de votre instance ;
- le statut de votre instance ;
- le Procès-Verbal de votre Assemblée Générale Elective (présence du président obligatoire)
- une copie de la carte d'identité (recto et verso) ou du passeport du président

### **Protection des données ?**

- La copie de la carte d'identité du président (recto et verso) ou la copie de son passeport ne sera pas conservé par la FFBaD. Elle sera détruite dès transmission et création de votre portefeuille virtuel.
- L'ensemble des données des cartes bancaires seront effacées dès transmission du solde de tout compte.

### **Peut-on créer mon portefeuille virtuel plus tard ?**

Oui, vous pouvez créer votre portefeuille virtuel à n'importe quel moment en vous rendant dans sur la fiche de votre instance dans l'onglet "Instances" > "Liste des instances". Toutefois, il faudra fournir tous les documents pour sa création.